

## LE MOT DU MAIRE

*Chères Fressennevilloises, chers Fressennevillois,*

*Le conseil municipal du 28 avril dernier a adopté le budget primitif 2026 dans un contexte financier particulièrement contraint pour les collectivités locales.*

*Notre commune doit faire face à une baisse continue des recettes, marquée notamment par la diminution des dotations de l'État et le recul de certaines recettes fiscales, tout en subissant l'augmentation des dépenses obligatoires : énergie, assurances, prestations et charges liées au personnel.*

*Dans ce contexte difficile, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants. Ce choix implique en contrepartie une gestion rigoureuse des finances communales et une maîtrise constante des dépenses de fonctionnement afin de maintenir un service public de qualité tout en préservant les équilibres budgétaires.*

*Le budget 2026 a ainsi été adopté, équilibré en fonctionnement à 3 041 532,55 € et en investissement de 2 063 242,83 €. Ce budget traduit également notre volonté de poursuivre les investissements indispensables pour l'avenir de la commune.*

*La nouvelle cantine scolaire arrive aujourd'hui à son terme. Les travaux seront réceptionnés début juin pour une mise en service dès la session ALSH de juillet. Cet équipement moderne permettra d'améliorer les conditions d'accueil et de restauration des enfants ainsi que les conditions de travail des équipes.*

*Parallèlement, le projet de réaménagement de la cour de l'école Jean Gaudier entre désormais dans sa phase opérationnelle. Le permis de construire a été accordé, les marchés notifiés aux entreprises et les travaux débiteront dès le mois de juillet selon plusieurs phases d'intervention.*

*Comme pour tout investissement structurant, leur financement repose sur un équilibre entre subventions, autofinancement et emprunt maîtrisé. L'emprunt inscrit au budget pour la cour de l'école constitue un plafond prévisionnel qui ne sera mobilisé qu'en fonction des besoins réels, après recherche de toutes les subventions possibles.*

*La commune fait ainsi le choix d'investir avec prudence sans fragiliser sa situation financière ni puiser excessivement dans sa trésorerie, afin de conserver des marges de manœuvre pour les années à venir.*

*Par ailleurs, après la séance du 5 juin consacrée notamment aux élections sénatoriales, le prochain conseil municipal sera principalement dédié à l'examen des subventions 2026 attribuées aux associations locales, dont nous saluons l'engagement essentiel dans la vie de notre commune.*

*Je remercie l'ensemble des élus, des agents municipaux, des associations et des partenaires qui contribuent chaque jour au dynamisme de notre territoire.*

*Bien à vous* Le Maire.

Jean-Jacques LELEU

## COMMUNIQUÉ À LA POPULATION RÉSERVATION DES SALLES DE LA MAISON POUR TOUS

### Reprise par la commune de la gestion des locations de la salle de la Maison pour Tous

La commune souhaite informer l'ensemble des particuliers des évolutions concernant la gestion et la location de la salle de la Maison pour Tous (centre socio-culturel).

Par délibération n° 2025-10-04, le Conseil municipal a décidé l'application de la réglementation et de reprendre à sa charge la gestion de la location aux particuliers de la salle de la Maison pour Tous à compter de ce mois de janvier 2026.

Les locations feront désormais l'objet de contrats établis directement par la mairie.

### Tarifs de location de la SALLE - Maison pour Tous pour 200 personnes maxi

#### Location aux particuliers :

- Vin d'honneur (1/2 journée - durée courte) : 110 €
- 1 journée : 220 €
- Week-end complet : 330 €

#### Cautions :

##### Cautions forfait ménage et vaisselle

- Montant : 50 €
- Retenue si les locaux ne sont pas rendus dans un parfait état de propreté
- Un inventaire de la vaisselle sera réalisé à l'entrée et à la sortie
- Toute vaisselle manquante ou cassée sera facturée au locataire selon le tarif unitaire établi

##### Cautions équipement et mobilier

- Montant : 500 €
- Restituée dans un délai maximal de 15 jours après l'état des lieux de sortie, sous réserve de la conformité des locaux

### Tarifs du FOYER de la salle - Maison pour Tous pour 50 personnes maxi

#### Location aux particuliers :

- Vin d'honneur ou repas organisé le midi : 110 €

#### Cautions :

##### Cautions forfait ménage

- Montant : 50 €
- Retenue si les locaux ne sont pas rendus dans un parfait état de propreté
- Un inventaire de la vaisselle sera réalisé à l'entrée et à la sortie
- Toute vaisselle manquante ou cassée sera facturée au locataire selon le tarif unitaire établi

##### Cautions équipement et mobilier

- Montant : 500 €
- Restituée dans un délai maximal de 15 jours après l'état des lieux de sortie, sous réserve de la conformité des locaux

## Informations Générales

### MAIRIE

#### OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

#### PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les permanences du Maire et des Adjointes sont sur rendez-vous :

- Mr Jean-Jacques LELEU, Maire :  
Le vendredi de 17h à 18h
- Mme Nancy BLERY, 1<sup>ère</sup> adjointe :  
Le jeudi de 17h à 18h
- Mr Alain CAPON, 2<sup>ème</sup> adjoint :  
Le mercredi de 17h à 18h
- Mme Virginie SANNIER, 3<sup>ème</sup> adjointe :  
Le mardi de 17h à 18h
- Mr Jean-Michel LECUYER, 4<sup>ème</sup> adjoint :  
Le lundi de 17h à 18h

#### CIMETIÈRE

Le cimetière est ouvert de **8h à 20h du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.**

#### L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence postale communale est ouverte les :

Lundi : 9h00-12h00 16h00-18h00  
Mardi : 10h00-12h00 16h00-18h00  
Mercredi : 10h00-12h00 16h00-18h00  
Jeudi : 10h00-12h00 16h00-18h00  
Vendredi : 09h00-12h00 16h00-18h00

Numéro Téléphone : **03.22.30.51.04**

#### RAMASSAGE DES TONTES

La collecte des tontes de pelouse a lieu tous les jeudis sauf jours fériés. **Sont exclus les branchages.**

Il vous est demandé de veiller à sortir vos déchets verts le mercredi soir et de respecter les contenants.

**L'usage des sacs plastiques et des big bags est strictement interdit.**

Rappel : ce service à la population mis en place par la municipalité est assuré le jeudi de façon hebdomadaire d'avril à octobre, de façon bimensuelle en novembre et mars et n'est pas assuré de décembre à février.

#### RATICIDE

Le raticide est à retirer aux ateliers municipaux rue du Chevalier de la Barre, du lundi au samedi de 9h30 à 10h00.

#### MISE À DISPOSITION DE LA REMORQUE DE TRACTEUR

La demande est à effectuer auprès de Monsieur Frédéric BONHOMME, responsable des services techniques au 06.76.47.12.09, deux fois par an, uniquement pour des branchages en grande quantité. La remorque sera chargée par vos soins.

#### ENTRETIEN DES CANIVEAUX ET TROTTOIRS

Nous vous rappelons que la commune assure l'entretien des caniveaux mais qu'il appartient aux riverains de nettoyer leur trottoir.

Arrêté municipal N° 2021-PM 07

**Entretien :** en toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires des lieux. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

#### COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

**Bac gris :** les 5, 12, 19 et 26 juin

**Bac jaune :** les 11 et 25 juin

**Les verres sont collectés dans les containers prévus à cet effet répartis dans la commune.**

## BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque située 11 rue Jules Guesde est ouverte les :

- mardi de 10h00 – 11h30
- jeudi de 17h00 à 18h00
- samedi de 10h00 à 11h00

## COMPOSTEUR PARTAGÉ

La municipalité tient à remercier l'ensemble des habitants qui utilisent le composteur communal et qui veillent au respect des consignes de tri. Grâce à votre implication et à vos gestes responsables, le compostage fonctionne dans de très bonnes conditions, permettant de réduire nos déchets et de valoriser les biodéchets au bénéfice de l'environnement.

Nous vous remercions pour votre participation active et vous encourageons à poursuivre dans cette voie.

Le **samedi de 9h à 11h45**, chaque fressennevillois a la possibilité de venir chercher du compost.

### RAPPEL de consignes à respecter pour assurer un bon compostage :

- ❖ Fruits coupés en morceaux
- ❖ Pas de pommes de terre, coquilles d'huitres, St Jacques, moules...
- ❖ Pas de tonte de gazon
- ❖ Pas de papier
- ❖ Mettre un seau de broyat pour chaque seau de déchets mis dans le composteur
- ❖ Ne pas oublier de mélanger

## AIDE À DOMICILE



Nous vous rappelons qu'un service d'aide ménagère géré par le CCAS, existe au sein de la commune pour les personnes âgées. N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie auprès de **Madame Isabelle MERCIER** au **07.57.06.33.41** ou **03.22.60.39.61** qui vous conseillera et vous aidera à établir une éventuelle demande de prise en charge financière et assurera un suivi personnalisé de votre dossier.

Notre service d'aide à domicile peut fournir des prestations prescrites soit par les Caisses de retraite

au titre de l'aide ménagère, soit par le Conseil Départemental au titre de l'Aide sociale pour les personnes à revenus modestes, soit par des Mutuelles ou enfin, sur demande directe de l'utilisateur.  
**Devis gratuit et 50 % de crédit d'impôt**

## VENTE DE TERRAINS

Suite à la création du nouveau lotissement des Frênes (derrière la Mairie), l'AMSOM HABITAT met en vente 4 terrains à bâtir, à savoir :

	Surface en m2	Cadastre	Prix de vente
Parcelle 1	645	AD 982-955	38 000
Parcelle 2	638	AD 985- 954	41 500
Parcelle 3	637	AD 983-953-979	41 500
Parcelle 4	630	AD 984-980 -952	39 000

RENSEIGNEMENTS DIRECTEMENT AUPRÈS DE :  
AMSOM HABITAT

**Hélène BOULNOIS**, Gestionnaire ventes et syndic  
**Téléphone : 06 11 77 19 27**

1 rue du Général Frère - 80084 Amiens Cedex 2

## Stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes

Par arrêté municipal n° 2026-PM 09 du 30 mars 2026 (consultable en mairie), le stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes (ainsi que des autobus) est désormais interdit sur l'ensemble des voies publiques de la commune.

Cette mesure vise à améliorer la sécurité, la visibilité et la tranquillité publiques.

Des dérogations sont appliquées pour les véhicules en mission de service public, les livraisons ponctuelles et les véhicules disposant d'une autorisation préalable du Maire.

## TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse,

raboteuse ou scie mécanique (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30  
Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h  
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

## TRANSPORT COMMUNAL POUR LES COURSES

Ce service de transport pour les courses est assuré le vendredi après-midi et fonctionne comme suit :

- Formulaire d'inscription à compléter
- Réservation jusqu'à la veille du transport
- Accessible à tous, mais il est particulièrement destiné aux personnes âgées sans moyen de locomotion
- Service gratuit
- Périmètre de transport : Feuquières et Friville
- Service assuré par un agent communal
- Départ et retour au domicile de l'utilisateur

## GARDONS NOS TROTTOIRS PROPRES !

Trop de déjections canines sont encore laissées sur nos trottoirs et espaces publics. Cette situation nuit à la propreté de notre commune, à la qualité de vie de tous et au respect que nous nous devons collectivement.

Avoir un chien est un plaisir et une responsabilité. Ramasser les déjections de son animal n'est pas une option : c'est un geste simple, rapide et obligatoire. Au-delà de l'aspect réglementaire, il s'agit avant tout d'une question de civisme et de respect envers les autres habitants, les enfants qui jouent, les personnes âgées ou à mobilité réduite, ainsi que les agents communaux chargés de l'entretien.

**Un geste simple : un sac, un ramassage, une poubelle.**

Nous rappelons que des sanctions peuvent être appliquées en cas de non-respect de la réglementation.

Ensemble, adoptons les bons réflexes pour que notre commune reste agréable et accueillante pour tous.

Propreté, respect et responsabilité : chacun peut agir !

## RESPECT DU CIMETIERE COMMUNAL un devoir de mémoire et de civisme

Le cimetière est un lieu de recueillement, de mémoire et de respect. Il appartient à chacun de préserver la dignité de cet espace dédié à nos proches disparus.

La municipalité constate malheureusement une recrudescence d'actes d'incivilité au sein du cimetière communal, notamment des vols de plaques funéraires, de coupes, de fleurs ou d'ornements déposés sur les sépultures. Ces actes sont particulièrement douloureux pour les familles concernées et portent atteinte au respect dû aux défunts.

Nous rappelons que le vol ou la dégradation d'objets funéraires constitue une infraction passible de sanctions pénales. Au-delà de l'aspect légal, il s'agit avant tout d'un manque de respect envers les familles et la mémoire des personnes disparues.

La commune appelle chacun à la vigilance et au civisme afin de préserver la sérénité et la dignité du cimetière. Toute personne constatant un comportement suspect est invitée à le signaler en mairie ou aux services compétents.

Ensemble, respectons ce lieu de mémoire qui mérite calme, dignité et considération.

## AIDE JURIDIQUE

Maître Saintyves Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, sur RDV au 03.22.60.39.60.

**Prochaine permanence le jeudi 11 juin de 9h30 à 10h30.**

## ACCA

Vous souhaitez adhérer à l'ACCA de Fressenneville (Association Chasse Communale Agrée) ?

Inscriptions en mairie :

- jusqu'au jeudi 20/08/2026 pour les membres chasseurs

Obligation pour toute personne désirant chasser à Fressenneville de justifier de 6 mois de résidence dans la commune.

## Démarches administratives MAIRIE

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui viennent d'atteindre l'âge de 16 ans doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté.

### REGISTRE ÉLECTORAL

Pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune, vous devez remplir **deux conditions cumulatives**.

**Avoir le droit de vote**, ce qui implique de :

- posséder la **nationalité française** ;
- être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses **droits civils et politiques**.

**Avoir une attache avec la commune au titre de :**

- son domicile principal
- sa qualité de contribuable
- sa qualité de gérant de société.

**À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :**

- un justificatif de **votre identité** (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de moins de 3 mois de **votre lien avec la commune** (par exemple votre facture d'électricité).
- Autre document à fournir selon le titre auquel vous demandez votre inscription, se renseigner en mairie

**Tout électeur ayant changé d'adresse au sein de la commune est prié de le signaler en mairie, muni d'un justificatif de domicile.**

### INSCRIPTIONS 2026-2027 ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle de Fressenneville pour la rentrée de septembre 2026 pour **les enfants nés en 2023** (PS) auront lieu en deux temps :

1. A la mairie pour retirer un certificat d'inscription à compter du 16 février 2026 auprès du secrétariat aux horaires habituels de la Mairie.

Onze vaccinations sont exigibles pour l'entrée à l'école maternelle pour tout enfant né à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sauf contre-indication médicale reconnue. Lors de l'inscription, si une ou plusieurs vaccinations manque(nt), une inscription provisoire est faite. Il est demandé à la famille ou aux responsables légaux de fournir **dans les trois mois** un document attestant du début de la mise à jour de ces vaccinations.

En l'absence de ce document, l'enfant ne peut plus être admis à l'école maternelle.

2. À l'école maternelle :

En appelant au 03.22.30.34.64 à 16h20 ou le matin de 10h30 à 11h pour prendre rendez-vous afin de procéder à l'inscription.

Documents à apporter à l'école : le **certificat d'inscription** remis par la mairie ainsi que **la copie des vaccinations**. Merci.

Les inscriptions des enfants nés au 1<sup>er</sup> semestre 2024 seront examinées lors d'un second temps d'inscription, en fonction des places disponibles et selon la carte scolaire en vigueur.

La directrice

## Informations diverses

### DÉCHETTERIE

Du 15 avril au 31 octobre 2026, la déchetterie est ouverte aux horaires suivants :

Lundi	13h30 - 18h15
Mardi	13h30 - 18h15
Mercredi	09h00 - 11h45 / 13h30 - 18h15
Jeudi	13h30 - 18h15
Vendredi	09h00 - 11h45 / 13h30 - 18h15
Samedi :	09h00 - 18h15

### RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ

Vous devez compléter via le lien suivant le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite> puis prendre rendez-vous dans une mairie

équipée d'un dispositif de recueil des demandes :

FRIVILLE- ECARBOTIN, GAMACHES, SAINT-VALERY-  
SUR-SOMME, ABBEVILLE, OISEMONT.

Vous pouvez prendre RDV via le site suivant :  
<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

## Conséquences du changement de prénom et/ou de nom sur vos titres d'identité (carte nationale d'identité, passeport)

**Le changement de prénom et/ou de nom vous interdit d'utiliser la carte nationale d'identité et le passeport qui vous ont été délivrés avant votre changement de prénom et/ou de nom, qui ne correspondent plus à votre état civil. Ces titres seront invalidés à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de l'actualisation de votre acte de naissance.**

Après la réception de la notification de votre changement de nom/prénom, l'officier d'état civil de votre commune de naissance vous informera de l'actualisation de votre acte de naissance. Dès la réception de cette information, vous devrez déposer une demande de renouvellement de votre carte nationale d'identité et/ou de votre passeport auprès de la mairie de votre choix, même si leur durée de validité n'est pas expirée, en fournissant notamment de votre acte de naissance modifié.

Ce renouvellement est gratuit sous réserve de produire la carte nationale d'identité et/ou le passeport dont vous demandez le renouvellement. Après le renouvellement de votre carte d'identité et/ou de votre passeport, vous devrez également renouveler votre permis de conduire, votre carte vitale et tout document mentionnant votre état civil. L'usage d'un titre d'identité qui ne correspond pas à votre état civil est passible de la sanction pour usage de faux prévue à l'article 441-2 du code pénal, soit cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

## INFIRMIÈRES DE GARDE

**Le 7 juin** : Julie Padé – 06.23.46.42.73

**Le 14 juin** : Cabinet de Béthencourt sur Mer – 07.50.58.40.46

**Le 21 juin** : Cabinet de Friaucourt – 03.22.60.62.26

**Le 28 juin** : Maud Paris, Sophie Houssaye et Charlotte Guilbaut – 03.22.24.20.20

**Le 5 juillet** : Cabinet de Friville-Escarbotin – 03.22.30.28.95

## SYNDICAT DES EAUX

Ouvert au public tous les matins sauf le mercredi.  
Tél. secrétariat : 06.29.67.60.54.

## LE FRATERNIBUS

L'équipe du Fraternibus vous accueille à Fressenneville le samedi matin sur la place du marché, le mercredi après-midi sur le parking des HLM ou à la résidence des Tilleuls.

Le Fraternibus a pour objectif de rompre l'isolement, favoriser l'entraide et accompagner les personnes pour faciliter leurs démarches administratives.



## FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE au 31 janvier 2027 : anticipez dès maintenant

La fermeture technique définitive de l'ensemble des lignes téléphoniques en cuivre (téléphonie fixe classique et accès internet ADSL) sur la commune interviendra irrévocablement le **31 janvier 2027**. À compter de cette date, les services fonctionnant encore sur ce réseau ne seront plus opérationnels.

Le déploiement de la fibre optique est aujourd'hui quasiment terminé. À ce jour, 905 logements sont raccordés, soit 68 % des habitations. Environ 419 logements restent encore à équiper. Même si le nombre réel de foyers encore actifs sur le cuivre pourrait être inférieur, plusieurs centaines d'habitants demeurent concernés.

Il est donc indispensable d'anticiper vos démarches. Si votre logement n'est pas encore raccordé à la fibre, nous vous invitons à contacter dès maintenant l'opérateur de votre choix afin d'éviter toute coupure de service. Attendre la fin de l'année 2026 risquerait d'entraîner un engorgement des services de raccordement et des délais importants d'intervention.

La fibre constitue la solution la plus confortable.

Afin d'accompagner les habitants, une réunion d'information est organisée avec le concours de l'opérateur d'infrastructure, le 3 juin prochain de 9h à 12h à la Maison Pour Tous. Elle permettra de vérifier

vosre situation, de comprendre les démarches à effectuer et d'être conseillé dans le choix d'une solution adaptée.

Nous invitons chacun à anticiper cette évolution majeure afin d'éviter toute coupure de téléphone ou d'internet.

## RAPPEL VIMOBLE EXISTE

### Vimobile est un service de transport solidaire et bénévole pour les habitants du Vimeu

Il met en relation des conducteurs bénévoles et des passagers qui ne peuvent pas ou plus se déplacer pour les aider dans leurs besoins du quotidien (rendez-vous médicaux et administratifs, courses, visites à des proches, ...).

Contactez la plateforme au 07.48.88.37.51 pour une demande de déplacement 48h avant minimum

## LES SERVICES SCOLAIRES

**Horaires de l'école maternelle Jean Moulin :** 8h35 – 11h55 / 13h35 – 16h15

**Horaires de l'école élémentaire Jean Gaudier :** 8h15 – 11h45 / 13h30 à 16h

**La garderie du matin** accueille les enfants à 6h45 et le soir de la sortie de l'école jusqu'à 18h30.

Pour le mercredi, les enfants peuvent être accueillis dès 6h45 au centre périscolaire. **L'ALSH** prendra le relais de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30 avec la possibilité de cantine le midi et garderie le soir jusqu'à 18h30.

### RAPPEL Inscriptions cantine :

Réservation sur l'application : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieFressenneville80390/accueil>.

Pour le repas :

- du lundi : à faire avant le vendredi 9h00
- du mardi : à faire avant le lundi 9h00
- du mercredi : à faire avant le lundi 9h00 (en sélectionnant l'établissement ALSH, repas enfants)
- du jeudi : à faire avant le mardi 9h00
- du vendredi : à faire avant le jeudi 9h00

**Inscriptions Périscolaire :** Votre enfant pourra être accueilli, à l'école maternelle Jean Moulin, regroupement pour tous les enfants en un seul lieu de 6h45 à 18h30.

Réservation pour le périscolaire matin / soir :

- du lundi : à faire avant le vendredi 9h00
- du mardi : à faire avant le lundi 9h00

- du mercredi : à faire avant le lundi 9h00

- du jeudi : à faire avant le mardi 9h00

- du vendredi : à faire avant le jeudi 9h00

En cas de problème de réservation sur le portail, contactez la mairie au 03.22.60.39.60

### La facturation :

Les factures de cantine et de périscolaire sont accessibles sur vos espaces personnels onglet facturation. Vous pouvez les régler en ligne par carte bancaire directement sur l'application. Pour celles et ceux qui rencontreraient des difficultés pour le paiement en ligne, il est toujours possible de régler en mairie par chèque ou espèces.

## MAISON FRANCE SERVICES

### Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques au quotidien ?

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent gratuitement pour toutes vos démarches du quotidien à FRIVILLE-ESCARBOTIN 170 bis rue du Général Leclerc (06.59.83.95.77 - [franceservices@cc-vimeu.fr](mailto:franceservices@cc-vimeu.fr))

### Horaires d'ouverture :

Lundi - Jeudi : 8h45 – 12h15

Mardi : 8h45 – 12h15 / 14h00 – 16h45

Mercredi : 8h45 – 12h15 / 14h00 – 18h00

Vendredi : 14h00 – 17h30

## CIDFF

Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Somme a pour mission de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle des femmes ainsi que de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour mener à bien ses actions, une équipe pluriprofessionnelle se déplace sur Abbeville 6, rue du Chevalier de la Barre.

Accueil assuré du mercredi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Tél : 03.22.31.26.31

Mail : [contact@cidff-somme.fr](mailto:contact@cidff-somme.fr)

Site internet : [www.cidff-somme.fr](http://www.cidff-somme.fr)

## VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les violences intrafamiliales touchent chaque année de nombreuses personnes, quels que soient l'âge, la situation familiale ou le milieu social. Elles peuvent être physiques, psychologiques, verbales, économiques ou encore numériques. Être victime ou témoin de ces violences ne doit jamais rester sans réponse.

Parler est une première étape essentielle. Des structures d'écoute, d'accompagnement et d'aide existent pour soutenir les victimes, les proches ou toute personne ayant des doutes sur une situation préoccupante.

### Contacts utiles :

#### Amiens

AGENA : 03 22 52 09 52

#### Abbeville

CIDFF80 : 03 22 31 26 31

#### Numéros d'urgence et d'écoute

**3919** : écoute, information et accompagnement juridique et social gratuit

**115** : accueil et hébergement d'urgence

**17** : en cas de danger immédiat

samedi matin à la permanence d'accueil de 09h30 à 12h00.

Tél : 03 22 30 30 27 - Email : [ndvimeu@diocese-amiens.com](mailto:ndvimeu@diocese-amiens.com)

Site internet : sur Google → catho 80 ou diocèse Amiens → les paroisses

Curé : Père Armel LUKUNI VALENTIN, SDS - 06 81 22 56 74 - [alukuni@diocese-amiens.com](mailto:alukuni@diocese-amiens.com)

## CYBERSITE DE FRIVILLE-ESCARBOTIN

Le cybersite de Friville-Escarbotin propose une nouvelle programmation des Ateliers du lundi pour le second trimestre 2026.

Ces ateliers sont gratuits et les inscriptions s'effectuent auprès d'Alexis Coulon : [alexis.coulon@cc-vimeu.fr](mailto:alexis.coulon@cc-vimeu.fr) ou 03 22 26 78 91.

## DON DU SANG

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Vimeu	
<b>Feuquières-en-Vimeu</b>	
Salle Socio-culturelle	Lundi 22 juin
(de 14h00 à 19h00)	Lundi 26 octobre
<b>Friville-Escarbotin</b>	
Salle Edith Piaf	Lundi 27 avril
(de 14h00 à 19h00)	Lundi 24 août
	Lundi 28 décembre
<b>Gamaches</b>	
(de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30)	Mercredi 22 juillet
	Mercredi 30 septembre
	Mercredi 9 décembre

## LES INSCRIPTIONS À L'ÉVEIL À LA FOI ET AU CATÉCHISME

Année scolaire septembre 2025 à juin 2026

Éveil à la Foi : enfants de 3 à 6 ans

Catéchisme : à partir de 7 ans

Au catéchisme, nous accueillons les enfants « déjà » ou « pas encore » baptisés.

Inscription auprès de la Paroisse Notre Dame du Vimeu à FRESSENNEVILLE, 13 rue Pasteur, le

Mairie de Fressenneville N° 127 – mai 2026



**27** -> Naviguer comme un pro :  
avril Gérer ses favoris, son historique, les cookies...

**11** -> Protéger ses comptes :  
mai Mots de passe, double authentification ...

**08** -> Communiquer avec WhatsApp :  
juin Garder le lien avec ses proches en toute sérénité

**22** -> Mon PC est-il bien protégé ?  
juin Antivirus, mises à jour et entretien

**de 14h à 15h30,  
au cybersite de  
Friville-Escarbotin**

Renseignements et inscriptions  
auprès de votre animateur  
de cybersite Alexis Coulon

Cybersite de Friville-Escarbotin  
170 bis, Rue du Général Leclerc  
03 22 26 78 91  
alexis.coulon@cc-vimeu.fr

## MESSAGE DE L'UFAC DU 8 MAI 2026

Lu par des élèves de l'école JEAN GAUDIER

Le 8 mai 1945, il y a 81 ans, à Reims et à Berlin, l'armée de l'Allemagne nazie capitulait sans condition, la France étant présente aux cotés des Alliés britanniques, américains et soviétiques. La barbarie nazie enfin vaincue, les peuples d'Europe retrouvaient leur liberté et leur souveraineté.

Le 8 mai 1945 portait un espoir de Paix. Or, nous assistons, aujourd'hui, à la banalisation d'idées qui nous ont amené aux abominations de la Deuxième Guerre mondiale. Au mépris des enseignements du passé, fanatisme religieux, terrorisme, réveil des nationalismes, retour des empires, et retour de la guerre aux Quatre coins du monde nous rappellent que la Paix et la Liberté ne sont jamais définitivement acquises. De même, un nouvel ordre mondial voudrait s'imposer à la place de celui né en 1945 !

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la disparition de René Cassin, prix Nobel de la Paix et un des pères fondateurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme, approprions-nous sa pensée : **"Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit"**.

La Paix est en Danger. Fidèle au souvenir de ceux et celles qui ont sacrifié leur vie pour un monde de Paix, l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UFAC) appelle :

- ☉ tous nos concitoyens à poursuivre le combat en faveur de la Solidarité et de la Paix en combattant tous les fanatismes qui menacent la Paix, la sécurité des peuples et les droits fondamentaux des Hommes
- ☉ et les gouvernements à respecter le droit international en s'appuyant sur la charte de l'ONU.

Vive la République !

Vive la France !

## ANIMATIONS-FESTIVITÉS

- ✚ **Vendredi 5 juin** : repas de fin d'année de l'USNF
- ✚ **Samedi 6 juin** : concours de pétanque organisé par le club de Karaté
- ✚ **Dimanche 7 juin** : brocante des Sapeurs-Pompiers
- ✚ **Samedi 13 et dimanche 14 juin** : exposition Leg'n Brick (légos)
- ✚ **Samedi 20 et dimanche 21 juin** : fête de la musique au square – apéritif concert organisé par la Batterie Fanfare
- ✚ **Vendredi 26 juin** : course cycliste et fête des écoles
- ✚ **Samedi 27 et dimanche 28 juin** : passage de grades club de Judo et championnat des Hauts de France du club Canicool
- ✚ **Dimanche 28 juin** : fête locale

## EXPOSITION LEGOS



**13 ET 14 JUIN 2026** ORGANISÉE PAR **LEG'N BRICK**

# EXPO

**100% BRIQUES LEGO®**

**2€** gratuit pour les moins de 8 ans

**SUPERFICIE 1000 M2**  
**TOMBOLA DES ENTRÉES**  
**ANIMATION GRATUITE**

EN PARTENARIAT AVEC LA MAIRIE DE FRESSENNEVILLE

**COMPLEXE SPORTIF**  
**RUE CHARLES VERECQUE**  
**80390 FRESSENNEVILLE**

**BILLETTERIE EN LIGNE**  
OU SUR PLACE

**SAM 13: 10H-18H30**  
**DIM 14: 10H-18H**

LEGO® EST UNE MARQUE DÉPOSÉE DU GROUPE LEGO QUI N'A NI SPONSORISÉ, AUTORISÉ OU APPROUVÉ LES ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR L'ASSOCIATION.

## Parcours du Cœur : mobilisons-nous pour notre santé !



Les Mille Pattes ont le plaisir de vous inviter au **Parcours du Cœur**, organisé en partenariat avec la **CPAM de la Somme**.

**Rendez-vous le samedi 13 juin à partir de 9h30 au Centre socio-culturel Marcel Poiret (stade)**

Ouvert à toutes et à tous, ce temps convivial et solidaire a pour objectif de promouvoir l'activité physique et la prévention santé, tout en soutenant une cause essentielle : la lutte contre les maladies cardiovasculaires, au profit de la **Fédération Française de Cardiologie**. (Don libre)

Au programme de cette matinée :

- parcours de marche accessible à chacun ;
- échanges et conseils avec des professionnels de santé ;
- sensibilisation sur les outils de la CPAM ;
- réalisation de mini-tests et temps d'information autour de la santé.

Que vous soyez marcheur régulier, sportif occasionnel ou simplement curieux d'en apprendre davantage sur votre santé, chacun est le bienvenu pour participer à cette manifestation.

Venez nombreux partager ce moment de prévention, de solidarité et de bien-être !

## BALL-TRAP



**ACCA** **BALL-TRAP**  
**DE L'ACCA**  
**FRESSENNEVILLE**  
**DIMANCHE 23 AOÛT**

**À GAGNER**  
CONCOURS 5 x 10

**1er** 1 FUSIL CALIBRE 12/76  
D'UNE VALEUR DE 749 €

**2e** 1 CARTE DE CHASSE  
POUR LA SAISON

**3e** 150 €

**LES 10 PREMIERS RECEVRONT UN LOT**

**À GAGNER**  
CONCOURS 10 PLATEAUX

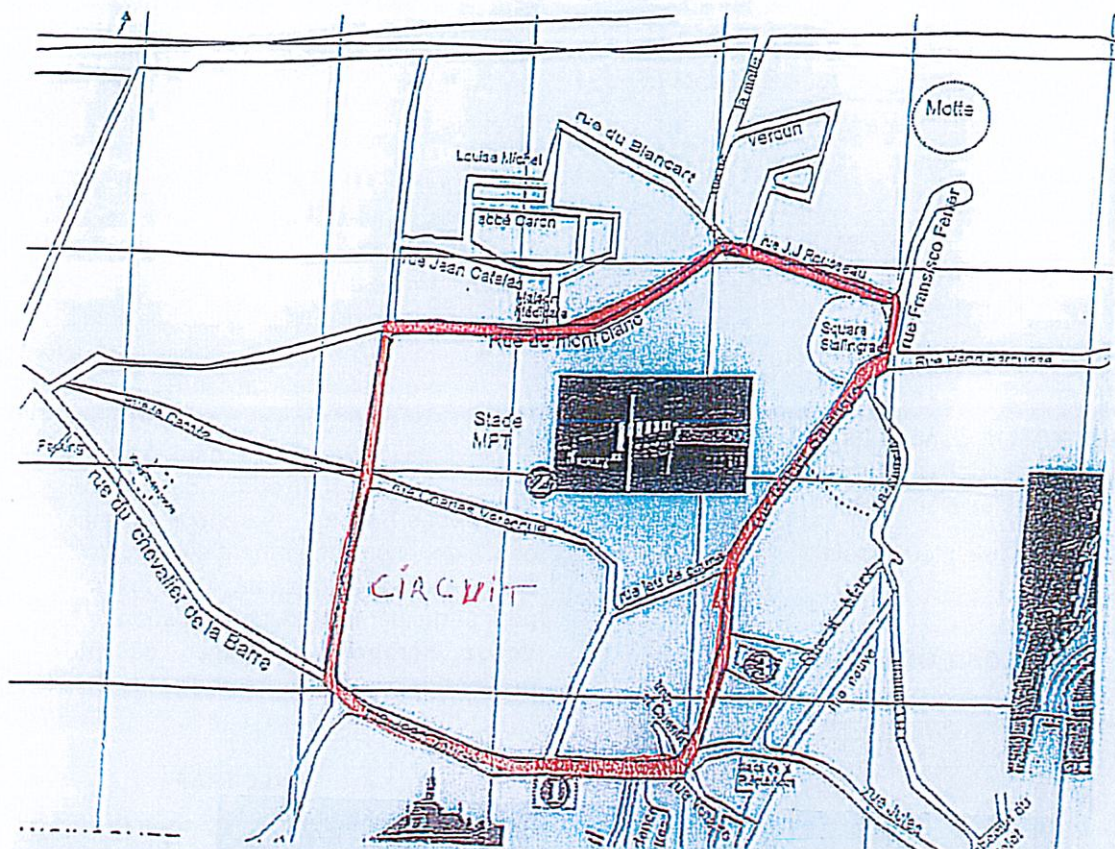
CARTE CADEAU DE 40 €  
1 BON D'ACHAT DE 20 €  
1 BON D'ACHAT DE 10 €  
1 CARTE DE CHASSE  
POUR 1 JOURNÉE

**AU PROGRAMME**

- FOSSE PERDRIX
- 5x10 CONCOURS 5 x 10 TOUTE LA JOURNÉE
- FOSSE ENTRAÎNEMENT
- CONCOURS 10 PLATEAUX
- PLATEAU FLASH

**BUVETTE** sur place !  
**RESTAURATION** sur place !  
**Venez nombreux !**

## COURSE CYCLISTE



## AVIS

En raison de la course cycliste « prix de la ville de Fressenneville » organisée le **vendredi 26 juin 2026**, la circulation sera strictement interdite de 17h50 à 22h00 et le stationnement sera interdit de 17h30 à 22h00 dans les rues suivantes :

Rue Jean Jaurès (du kebab vers la pharmacie), rue Roger Salengro, rue Francisco Ferrer, rue J.J Rousseau, rue du Mont Blanc, rue G Gabard (de la rue Jean Catelas vers la rue Chevalier de la Barre)

Arrêté municipal n°2026-PM-11

Veillez nous excuser pour les désagréments, merci de votre compréhension.



Centre de loisirs

Vacances de printemps 2026 du 13 au 24 avril 2026

Durant ces vacances de printemps, le centre de loisirs a accueilli 57 enfants, répartis entre 15 maternelles et 42 primaires. Deux semaines riches en découvertes, en créativité et en bonne humeur autour d'un thème commun : **la Nature**.

Les enfants ont pu profiter d'un programme varié mêlant activités manuelles, découvertes scientifiques et sorties éducatives. Les plus jeunes ont eu le plaisir de rencontrer la médiatrice du livre de la Communauté de communes, venue partager des histoires et des moments de lecture autour de la nature.

De leur côté, les enfants ont participé à plusieurs ateliers animés par des intervenants passionnés :

- l'association « Et Après » a proposé la fabrication de **bombes à graines** pour les maternelles et la création **d'hôtels à insectes** pour les primaires ;
- **Kermesse Sauvage** a initié les enfants à la fabrication d'un poisson en osier et à la découverte de la vannerie ;
- l'animatrice scientifique de la Communauté de communes a également sensibilisé les enfants à l'environnement à travers des expériences et animations ludiques.

Les sorties ont rencontré un grand succès. Les enfants ont découvert :

- l'Asinerie du Marquenterre,
- le Musée Histoire d'Abeille,
- l'Escargotière de la Baie de Somme, sans oublier une sortie très appréciée à la piscine.

Tout au long du séjour, les animateurs ont proposé un large choix de jeux, d'activités sportives, créatives et collectives permettant à chacun de s'amuser et de partager de beaux moments.

Ces vacances se sont terminées en beauté avec une journée entière au **LABY PARC**, le vendredi 24 avril. Entre éclats de rire, aventures et soleil au rendez-vous, cette dernière sortie a clôturé ces vacances printanières dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Pour toutes demandes, merci de contacter Amélie Collet : 06.73.47.12.63 et par mail : [alsh@mairiedefressenneville.fr](mailto:alsh@mairiedefressenneville.fr)

Les inscriptions sont ouvertes pour la session été 2026 !!! On vous attend nombreux 😊

Vivement les prochaines



